

### Lois du discours de Paul GRICE

GRICE Paul, (1913-1988), philosophe américain qui a enseigné à Oxford (1938-1967) et à l'université de Californie à Berkeley (1968-1986), qui a marqué profondément la philosophie du langage en proposant une approche du langage à partir de la compréhension de l'importance de la conversation dans la production et l'établissement de la signification.

GRICE a introduit dans le champ de la théorie pragmatique la problématique des « maximes conversationnelles » ou « loi du discours ». Ces lois sont un ensemble de règles que les interlocuteurs sont censés respecter pour assurer la réussite de l'acte de communication. Par le fait même d'engager une interaction, les interlocuteurs acceptent et suivent ces règles qualifiées d'indispensables. Il n'y a pas de contrat explicite mais plutôt un accord tacite (implicite constitutif d'interaction verbale).

GRICE considère que l'échange de parole est régi par un principe fondamental, le principe de coopération, les partenaires de l'échange sont donc censés collaborer à la réussite de cette activité, en acceptant la règle implicite de coopération. De ce principe découle les autres lois, loi de pertinence, de sincérité, d'informativité, d'exhaustivité, de modalité. GRICE considère que l'application de ce principe et des maximes conversationnelles n'est pas arbitraire et constitue l'essentiel d'une rationalité coopérative<sup>1</sup>.

Le philosophe du langage, Paul GRICE, offre une construction intellectuelle pertinente en proposant une approche du langage à partir de la compréhension de l'importance de la conversation dans la production et l'établissement de la signification. GRICE introduit la problématique des maximes conversationnelles ou lois du discours. Ces lois sont un ensemble de règles que les interlocuteurs sont censés respecter pour assurer la réussite de l'acte de communication. GRICE considère que le langage est régi par le principe de coopération. De ce principe découlent les lois du discours ou maximes de pertinence, de sincérité, d'informativité, d'exhaustivité et de modalité.

---

<sup>1</sup> D'après, HUISMAN Denis et alii, *Dictionnaire de philosophie A-J*, P.U.F., novembre 1993, pp. 1201-1202.  
GRICE Paul, *Logique et conversation*, trad franc : *Communications*, 30, 1979 ; *studies in the way of words*, Cambridge (MASS), Harvard University Press, 1989.

**Schéma: Approche de la qualité de l'information comptable par les lois du discours / maximes conversationnelles de Paul GRICE**

